



REGLEMENT

TRIATHLON DES REMPARTS 2026

A. ORGANISATION

L'association TRI St AMAND DUN 18 organise les différentes épreuves du Triathlon des remparts du Dimanche 12 Juillet 2026, à DUN sur AURON place du mille clubs.

B. ASSURANCE

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF. Cette assurance ne couvre pas les dommages corporels ou matériels subis par les concurrents. Ceux-ci doivent vérifier leur propre couverture auprès de leur assurance personnelle.

- Les licenciés en compétition FFTRI bénéficient des garanties incluses dans leur licence.
- Les non-licenciés FFTRI, ainsi que les licenciés « loisirs » ou « dirigeants » FFTRI, doivent souscrire à la Licence Expérience. Cette licence leur assure une garantie en responsabilité civile uniquement.
- Pour la garantie individuelle accident, il est conseillé de contacter leur assureur personnel.

Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non.

C. CONDITIONS DE PARTICIPATION

<u>ANNEE DE NAISSANCE SELON FORMAT DE COURSE</u>	
 JEUNES 1	2020 à 2017 (mini-poussin et poussin)
 JEUNES 2	2016 à 2013 (pupille et benjamin)
 XS INDIVIDUEL ET DUO	A PARTIR DE 2012 (à partir de minime)
 S INDIVIDUEL ET RELAIS	A PARTIR DE 2010 (à partir de cadet)



Catégorie pour participer

Format jeunes 1 : catégorie Mini-Poussin et Poussin

Format jeunes 2 : catégorie Pupille

Format XS : à partir de la catégorie Benjamin

Format S : à partir de la catégorie Cadet ou minime sur une épreuve du relais

D. INSCRIPTIONS

Le dossier d'engagement doit comprendre :

- Dossier à remplir sur le site du chronométreur
- Paiement des frais d'inscription (en ligne sur www.protiming.fr)

L'inscription n'est définitive qu'à réception d'un dossier complet et du paiement.

- Chaque inscription est personnelle et nominative.
- Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraînera la disqualification du participant.

Clôture des inscriptions : - Dans la limite de :

- 100 participants pour l'épreuve XS individuel et duo cumulé
- 100 participants pour l'épreuve S individuel et 20 relais
- 50 participants pour chaque épreuve Jeunes

En cas d'épreuve non complète, les inscriptions sur place seront possibles, dans la limite de disponibilité.



E. TARIFS

Les tarifs suivant la course et format choisi

Jeunes 1	Licencié = 10€ Non-licencié = 10€ + licence expérience 4€
Jeunes 2	Licencié = 10€ Non-licencié = 10€ + licence expérience 4€
XS individuel et duo	Pour chaque participant Licencié = 16€ Non-licencié = 16€ + licence expérience 4€
S individuel et relais	Individuel = Licencié = 28€ Non-licencié = 28€ + licence expérience 7€ Relais = 45€ par equipe + 7€ par non licencié

F. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Annulation ou modification de l'événement

- En cas de force majeure, d'intempéries, de catastrophe naturelle ou de raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les épreuves. Aucun remboursement ne sera effectué.

– En cas d'interdiction préfectorale ou de décision gouvernementale. Les inscriptions seront remboursées, déduction faite des frais de transaction.

L'association TRI St AMAND DUN 18 se réserve la possibilité de modifier ou d'adapter les épreuves en cas de force majeure. Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Annulation par le concurrent :

- Les frais d'inscription restent acquis à l'organisateur.



- Seuls les concurrents ayant souscrit l'option "assurance annulation" et présentant un justificatif médical pourront prétendre à un remboursement. Le coût de l'assurance annulation reste acquis à l'organisation.



PARTIE TECHNIQUE
TRIATHLON DES REMPARTS 2026

1. ORGANISATION DES JOURNÉES

RETRAIT DES DOSSARD	HORAIRES
<i>JEUNES 1</i>	DIMANCHE 12 JUILLET DE 11h30 à 12h45
<i>JEUNES 2</i>	DIMANCHE 12 JUILLET DE 11h30 à 12h00
<i>XS</i>	DIMANCHE 12 JUILLET DE 8h45 à 9h30
<i>S</i>	DIMANCHE 12 JUILLET DE 13h45 à 14h30

<u>COURSE</u>	<u>OUVERTURE PARC A VELO</u>	<u>DEPART</u>	<u>REMISE DES RECOMPENSES</u>
<i>JEUNES 1</i>	12h00 à 12h20	13h15 parc piscine	14h00
<i>JEUNES 2</i>	12h00 à 12h20	12h30	14h00
<i>XS</i>	9 H à 9H45	10h00	11h30
<i>S</i>	14h00 à 14h45	15h00	17h00

<u>DISTANCE A PARCOURIR</u>			
TRIATHLON	 NATATION	 VELO	 COURSE A PIED
JEUNES 1	60 mètres 2 lonheurs 2 bassins depart dans l'eau	2 kms une boucle en bord de canal	500 mètres chemin et route
JEUNES 2	150 mètres une ligne dans l'aaron depart dans l'eau	3 kms une boucle sur route	1 kms 100 route et chemin
XS	400 mètres une ligne dans l'aaron depart dans l'eau	10 kms deux boucles sur route	2 kms 200 route et chemin
S	700 mètres une ligne dans l'aaron depart dans l'eau	20 kms deux boucle sur route	5 kms route et chemin

2. RETRAIT DES DOSSARDS

Lieu : salle du mille club 18130 DUN sur AURON

Chaque participant reçoit un sac composé de

- 1 ou 2 dossards individuel à porter de façon visible (derrière lors du cyclisme / devant lors de la course à pied) :
- une puce de chronométrage ;
- un lot participant.

La perte de la puce de chronométrage sera facturée selon le tarif du prestataire (indiqué au retrait des dossards).



3. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Classements établis pour tous les concurrents. Résultats disponibles sur : www.protiming.fr/Results/liste La présence des récompensés est souhaitée. Aucun lot ou médaille ne sera envoyé après l'épreuve.

Seront récompensés =

Jeunes 1 = podium de chaque catégorie féminine et masculine.

Jeunes 2 = podium de chaque catégorie féminine et masculine.

XS = podium scratch homme et femme + 1^{er} de chaque catégorie (minime / cadet / junior / senior / master) + 3 premiers duos.

S = podium scratch homme et femme + 1^{er} de chaque catégorie (cadet / junior / senior / master) + 3 premiers relais.

4. ORGANISATION DES COURSES

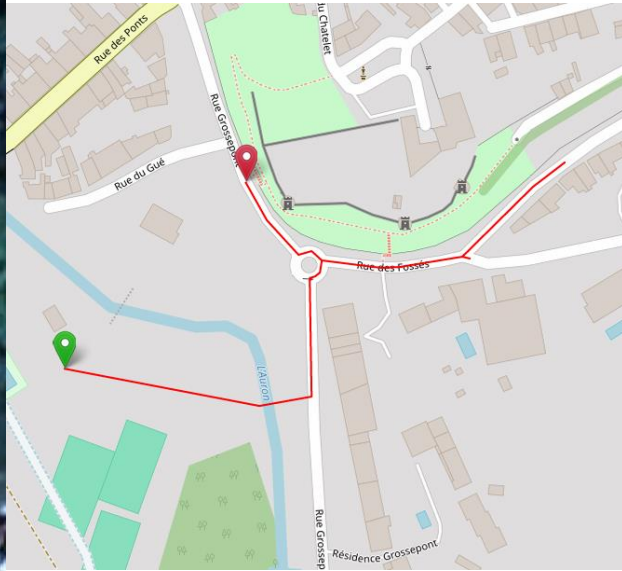
PARCOURS DES DIFFERENTS TRIATHLON :

Jeunes 1 =

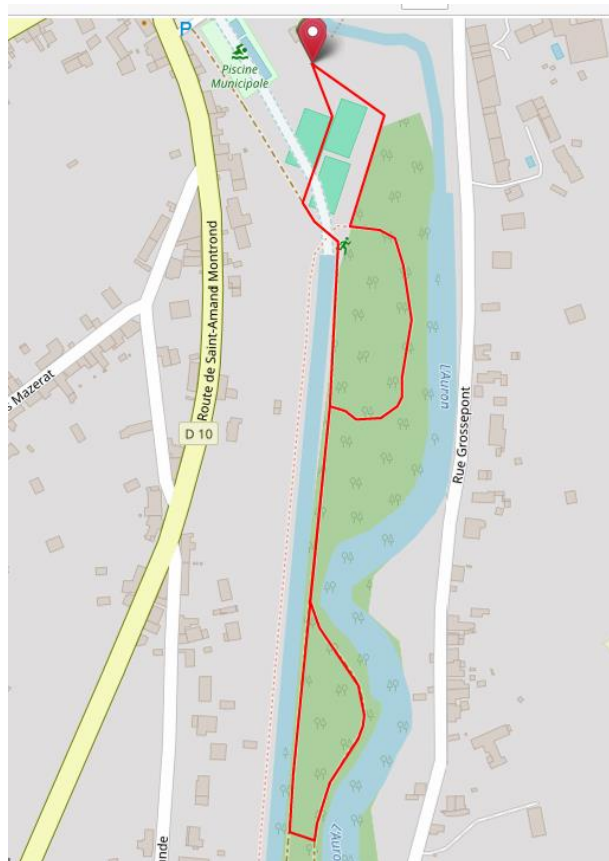
Natation



Vélo

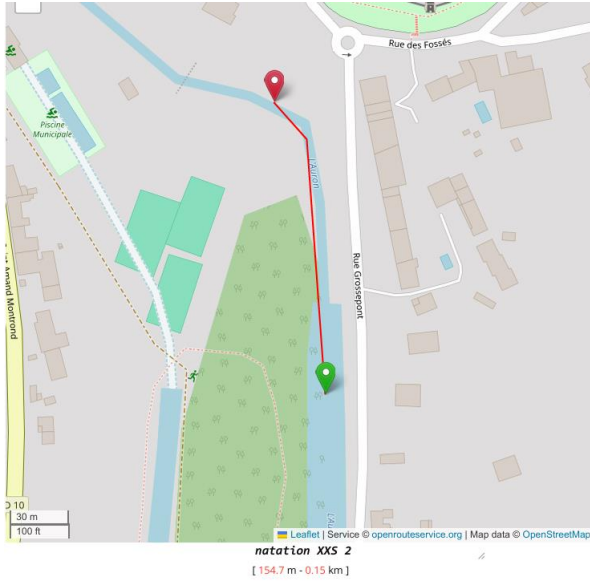


Course à pied

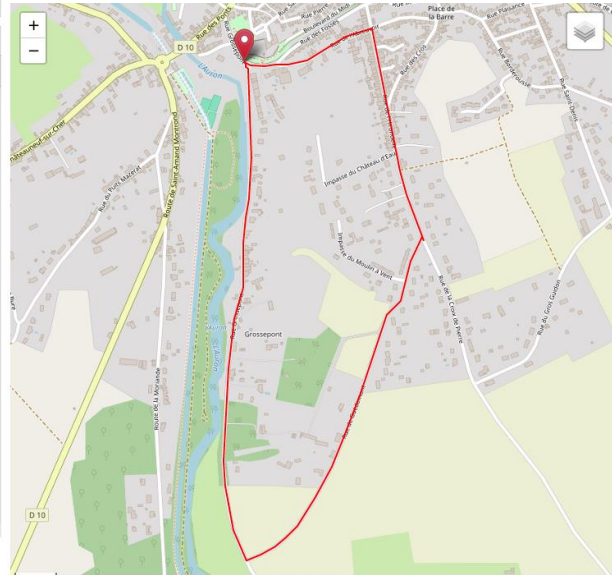


Jeunes 2 =

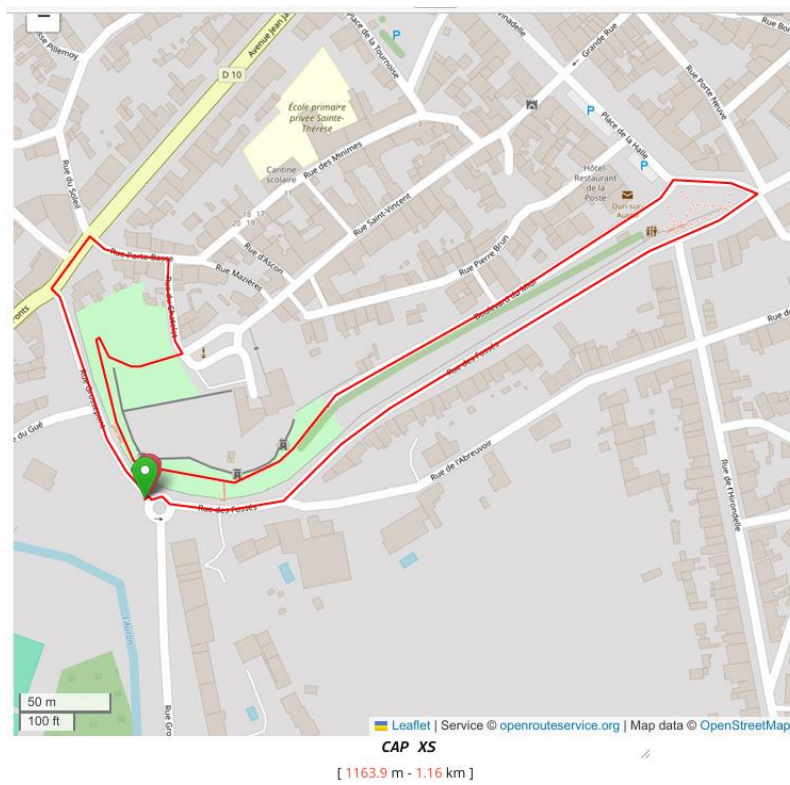
Natation



Vélo



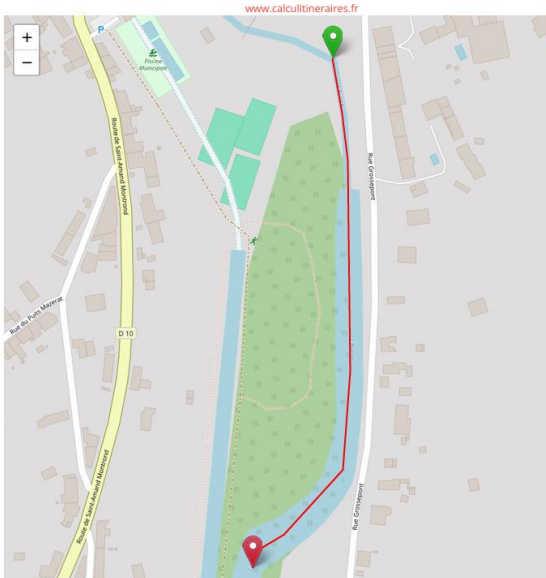
Course à pied



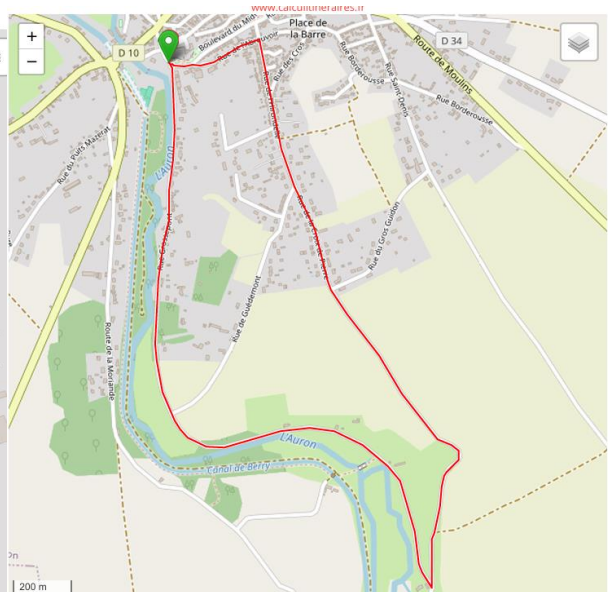


TRIATHLON XS =

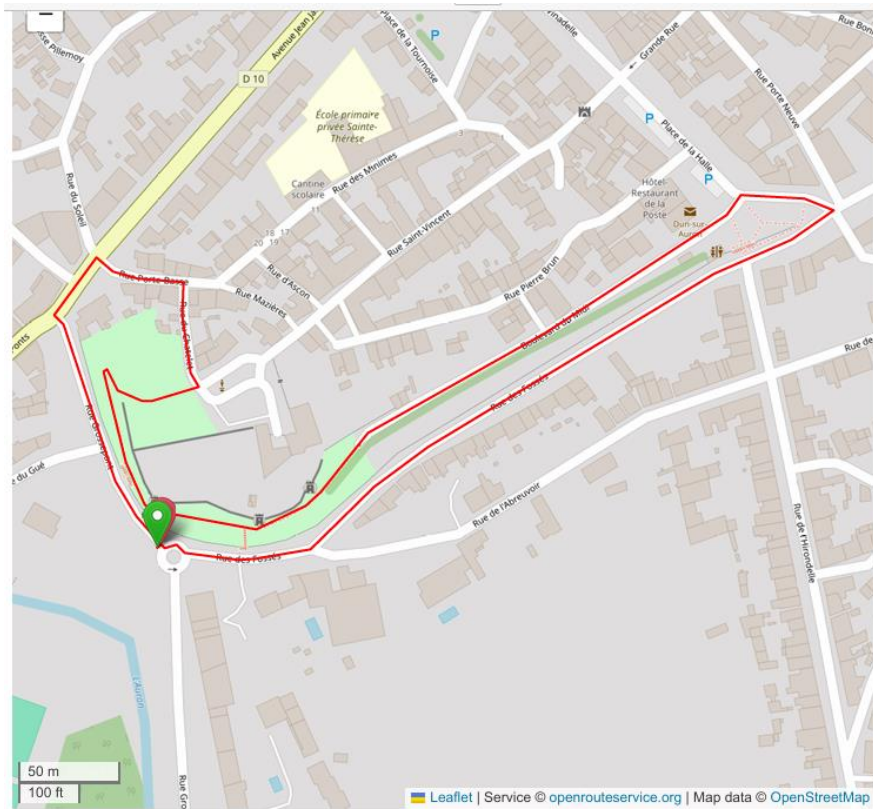
Natation



Vélo



Course à pied

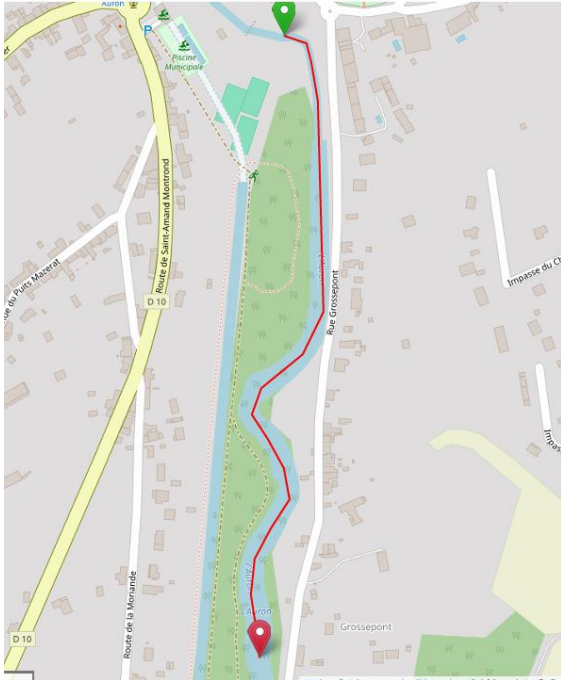


CAP XS
[1163.9 m - 1.16 km]

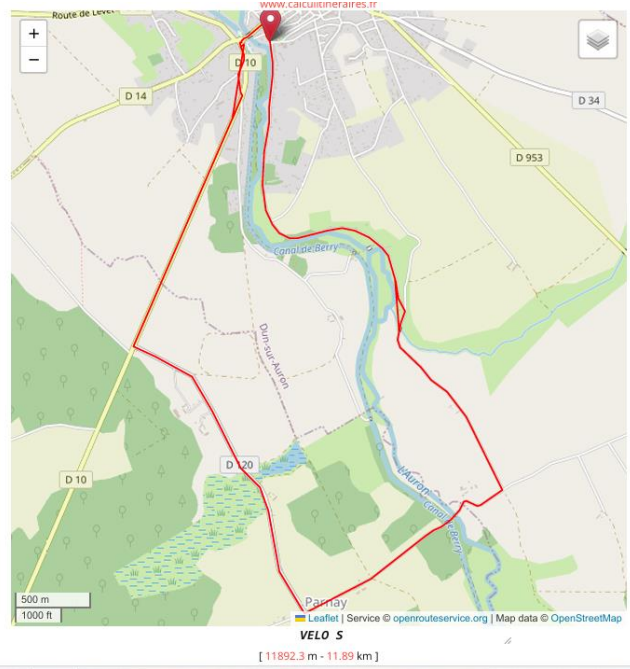


TRIATHLON S =

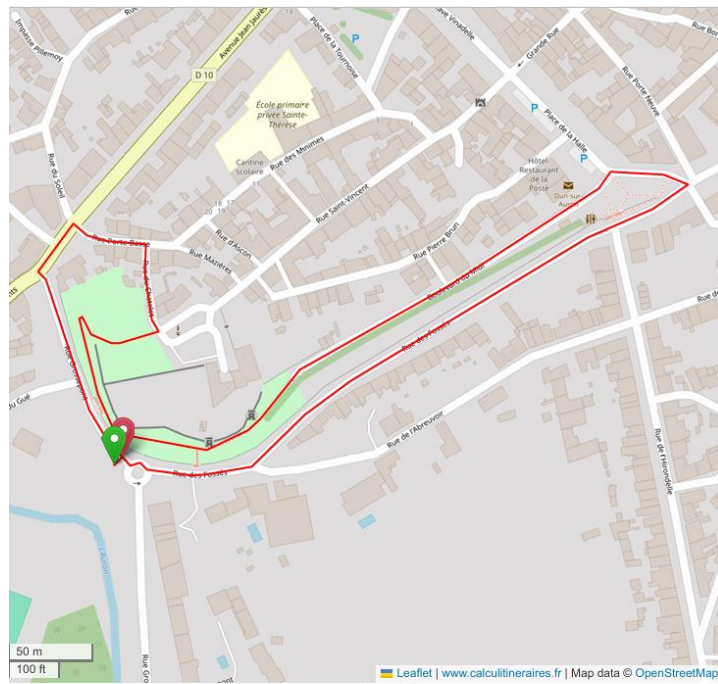
Natation



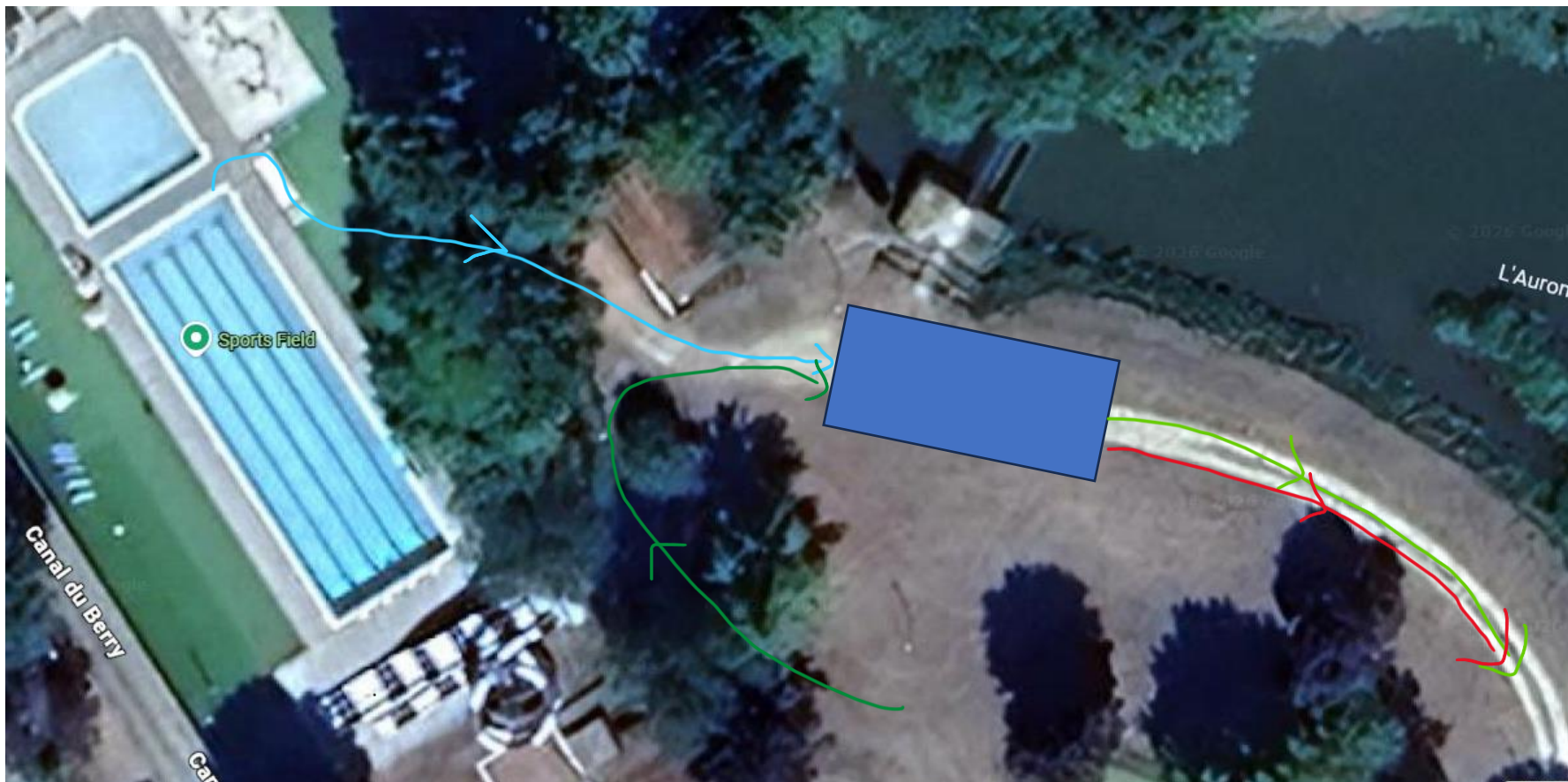
Vélo





Course à pied



AIRE DE TRANSITION TRIATHLON JEUNES 1



 SORTIE NATATION
 ENTREE VELO

 DEPART VELO
 SORTIE COURSE A PIED

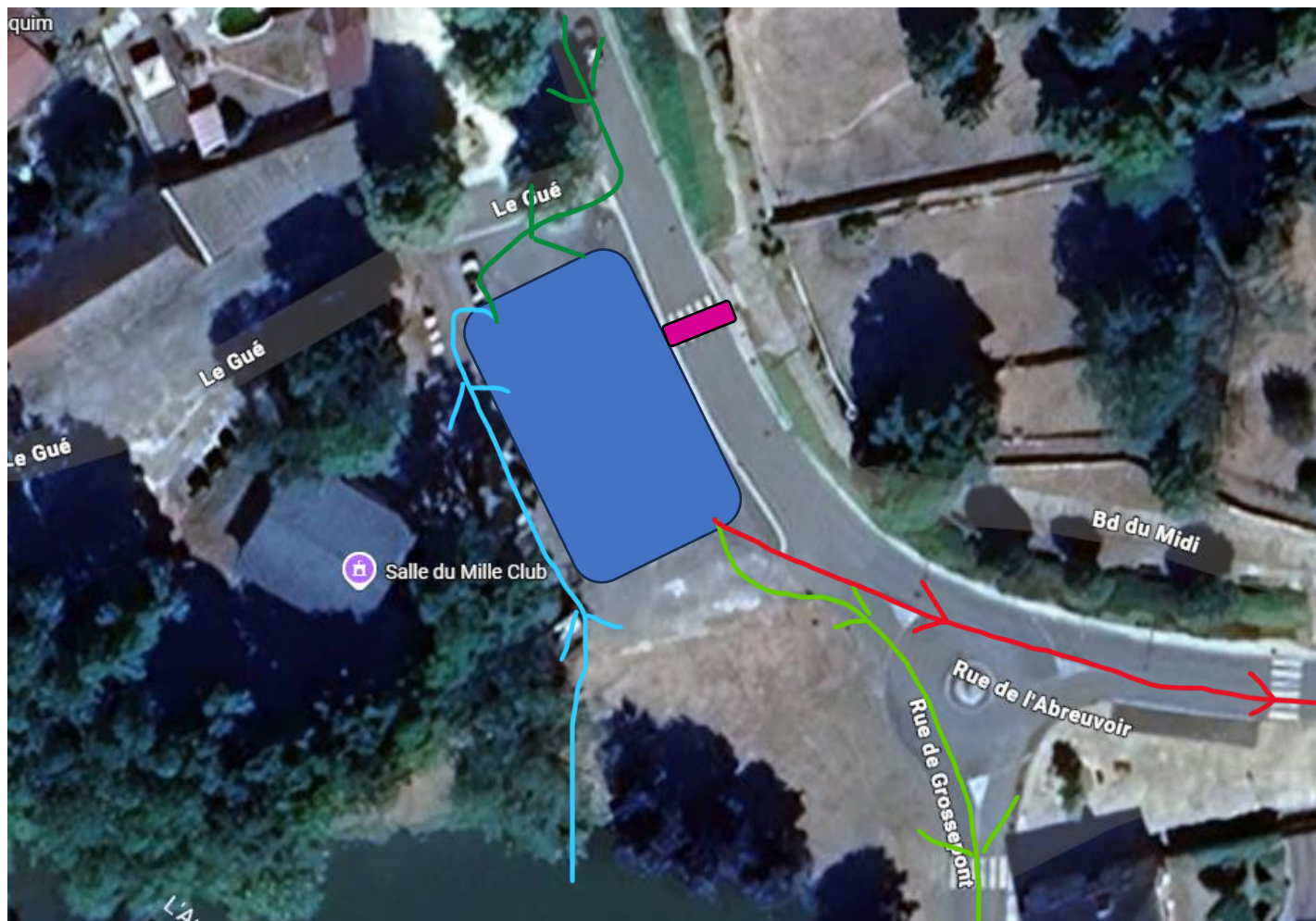
AIRE DE TRANSITION JEUNES 2 ET XS







→ SORTIE NATATION
→ ENTREE VELO

→ DEPART VELO
→ DEPART COURSE A PIED

AIRE TRANSITION TRIATHLON S



 SORTIE NATATION
 ENTREE VELO

 DEPART VELO
 DEPART COURSE A PIED



Les épreuves se déroulent conformément au règlement sportif de la FFTRI en vigueur.

Règles de course :

- Sur l'épreuve XS DUO, l'équipe est composée de 2 membres ayant une tenue identique (ou très proche), l'ensemble de l'épreuve s'effectue à deux, groupés.
- Le drafting (aspiration-abri) est interdit sur les formats S, S relais.
- Le drafting (aspiration-abri) est autorisé sur les courses jeunes 1 et 2 ainsi que sur le XS.
- Toute modification éventuelle sera communiquée aux participants avant le départ.
- Un jury d'arbitres est chargé de veiller à l'application du présent règlement et de trancher tout litige. Leurs décisions sont sans appel pendant les épreuves.
- Les arbitres appliquent les sanctions et pénalités prévues par le règlement FFTRI et comptent sur la sportivité et le fair-play des participants.

Sécurité et matériel :

- Le port du casque rigide homologué (CE1078/1997), attaché, est obligatoire sur toute la partie cycliste.
- Les routes étant ouvertes à la circulation, même si celle-ci est limitée, les concurrents doivent respecter le Code de la route et faire preuve de prudence.
- Conformément à l'article 12.6.6 du règlement FFTRI, tout accident résultant du non-respect du Code de la route engage la seule responsabilité du concurrent.
- Les arbitres seront particulièrement vigilants : tout concurrent coupant un virage ou circulant à gauche pourra recevoir un carton rouge.
- Le respect de l'environnement est obligatoire : des zones de propreté sont mises en place pour déposer déchets et emballages. Tout manquement pourra être sanctionné.

Natation :

Le port de la combinaison est :

- Obligatoire si la température de l'eau < 16°C ;
- Interdit si la température de l'eau > 24,5°C ;
- En dessous de 12°C, l'épreuve est transformée en duathlon, selon les distances prévues par la FFTRI.



5. OBJETS PERDUS

Les objets trouvés seront déposés au stand de retrait des dossards. Aucun envoi ne sera effectué après l'épreuve. Les objets non réclamés sous 15 jours seront donnés à une association.

6. DROIT À L'IMAGE ET AUTORISATIONS

En s'inscrivant, les participants autorisent le TRI St AMAND DUN 18, sans contrepartie, toute image (fixe ou vidéo) sur laquelle ils apparaissent, pour une durée illimitée, sur tous supports de communication et à des fins promotionnelles ou publicitaires.

En validant son inscription, le participant reconnaît accepter l'intégralité du présent règlement et s'y conformer. Toute mise à jour du règlement sera communiquée aux participants via le site officiel de l'évènement : <https://trisud18.onlinetri.com/>.

Par son engagement dans la compétition, chaque participant accepte également de recevoir, sauf opposition écrite de sa part, des informations transmises par Tri st Amand Dun 18, par voie postale ou électronique.

7. DELAI DE RETRACTATION

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la